

# Crise économique et formes particulières d'emploi en Picardie

Le modèle de l'emploi salarié à plein temps et à durée indéterminée comme "norme" d'emploi est de moins en moins vrai. Le développement rapide des formes particulières d'emploi dans les années 1980 et 1990 en est le symbole visible.

Mais la crise économique débutée en 2008-2009 marque une nouvelle étape. Cela s'explique tant par des changements dans la structure de l'emploi que par des modifications de comportement des acteurs intervenant sur le marché du travail.

C'est le cas de l'évolution des modalités d'ajustement des entreprises à la conjoncture : certaines s'adaptent à la chute de l'activité par la baisse du volume d'emploi (flexibilité externe), d'autres par la baisse des heures travaillées et/ou des salaires (flexibilité interne).

Cela résulte aussi du contexte de chômage de masse qui conduit de plus en plus de salariés à accepter ces emplois précaires. Enfin, l'évolution de l'organisation du temps de travail et la tertiarisation de l'économie, secteur le plus utilisateur de CDD, contribuent à l'augmentation du recours à cette forme d'emploi.

## Les politiques publiques donnent un cadre aux nouvelles formes d'emploi

Les politiques publiques ont souvent accompagné certaines de ces évolutions afin de lutter contre le chômage, dans un souci de maintenir un niveau de cohésion sociale : contrats aidés, alternance, services à la personne, création d'entreprise, reconnaissance juridique de nouvelles formes d'emploi, etc.

Ce rôle parfois volontariste des politiques publiques dans le développement de ces formes particulières d'emploi a été motivé par l'espoir qu'elles pouvaient avoir un impact positif sur le niveau de l'emploi ou sur l'insertion professionnelle des personnes en difficulté sur le marché du travail. Cela s'est traduit par une volonté d'encadrer ces types d'emploi et de sécuriser les parcours des personnes, avec, en définitive, des effets ambivalents sur leur développement.

Pour autant, cette évolution n'a pas permis de limiter la progression du chômage, en particulier le chômage des jeunes, et s'est même caractérisée par des contrats précaires de plus en plus courts. De même, les effets de ces formes d'emploi sont variables, servant pour certains de voie d'accès à l'emploi stable ou, au contraire, inscrivant durablement le salarié dans l'instabilité face à l'emploi.

Dans ce contexte, la Picardie n'a pas échappé à ce phénomène, même s'il revêt certaines spécificités liées à la structure particulière de son économie, avec un poids de l'industrie plus fort et un chômage important et de longue durée.

Ainsi, en 2010, 96 000 salariés picards occupent un emploi de forme particulière - contrats à durée déterminée, mission d'intérim, apprentissage et emploi aidés - sur les 645 000 salariés des secteurs privé et semi-public regroupant l'ensemble des activités (hors fonctions publiques d'État, agriculture et services domestiques). Le recours à ces formes particulières d'emploi, caractérisées par une durée des contrats limitée et fixée à l'embauche à la différence des contrats à durée indéterminée (CDI), représente 14,0 % des heures salariées de la région. Ces formes d'emploi étant plus développées dans les territoires touristiques, de montagne et littoraux, la Picardie occupe une position médiane, au 10<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines. Ainsi, son niveau de recours est très proche de l'ensemble de la France de Province (13,9 %) et légèrement supérieur au niveau métropolitain (13,1 %). Au sein de la région, des écarts existent avec une plus forte présence de ce type d'emploi dans les territoires les plus au nord, où l'économie est plus fragilisée.

## 45 000 salariés picards en CDD

Comme en France, en Picardie, le contrat à durée déterminée (CDD) représente la forme particulière d'emploi la plus fréquente, soit 45 000 salariés dans la région. S'y ajoutent 28 000 intérimaires, 12 000 apprentis et 11 000 contrats aidés.

Néanmoins, le recours aux contrats à durée déterminée est moins important que dans beaucoup d'autres régions, dont l'économie est davantage orientée vers le secteur tertiaire marchand ou la construction. Parmi elles, figurent surtout les régions touristiques. Au 18<sup>e</sup> rang des régions françaises, les CDD représentent 6,8 % du volume de travail salarié en Picardie contre 7,5 % en moyenne française en 2010. Ils sont cependant un peu plus développés dans la zone d'emploi d'Abbeville grâce à sa partie littorale et dans la zone de Péronne tournée vers l'agroalimentaire, l'un des rares secteurs industriels fortement utilisateur de saisonniers. Leur recours est variable selon les activités économiques : ils couvrent la moitié des contrats des activités de services avec une part importante de temps partiels. Ils sont également très présents dans la construction, dans la fonction publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

## L'intérim et les emplois aidés : deux formes d'emploi très présentes en Picardie

La structure économique de la Picardie favorise un recours plus important à l'intérim comme forme particulière d'emploi, soit 3,5 % du volume d'heures salariées contre 2,8 % en moyenne métropolitaine, plaçant la région à la 4<sup>e</sup> place. Ainsi, l'intérim est très utilisé dans les zones d'emploi les plus industrielles, Compiègne, la Thiérache et la Vallée de la Bresle-Vimeu aux côtés des zones d'emploi du quart Nord-Ouest et de l'Est de la France. Les secteurs les plus concernés sont l'industrie chimique, la fabrication de produits informatiques et optiques, la fabrication d'équipements électriques, la métallurgie.

Avec un niveau de chômage parmi les plus élevés en France, la Picardie mobilise également plus qu'en moyenne les dispositifs de la politique d'emploi, avec un taux de recours de 1,5 % contre 1,0 % en France métropolitaine. La région se situe ainsi juste derrière le Nord-Pas-de-Calais et la

Lorraine. Les contrats aidés sont davantage déployés au sein des zones d'emploi où la montée du chômage est la plus forte comme la Thiérache, Tergnier, Laon et Abbeville. Par ailleurs, dans un ensemble d'activités de services, le recours à ces contrats est corrélé au poids des activités associatives des territoires.

Enfin, comme généralement observé dans les territoires ruraux du nord de la France, mais aussi au nord de l'estuaire de la Gironde et dans l'intérieur de la Provence, la Picardie a plus souvent recours à l'apprentissage : le volume de travail salarié atteint 2,1 % en 2010 contre 1,8 % en moyenne. Ce constat se vérifie dans chacune des zones d'emploi de la région. En Picardie, l'apprentissage est présent dans l'industrie. Dans les services, il est particulièrement présent dans la coiffure. Selon une étude du Cereq, si les disparités entre les territoires en France s'expliquent par les structures sectorielles des économies locales, elles peuvent aussi dépendre de l'impulsion des chambres consulaires selon le secteur d'activité.

### Un ajustement de l'emploi lors de la crise concentré sur l'intérim

En 2008, la baisse du produit intérieur brut national engendre un ralentissement de l'activité des entreprises. Cette crise économique qui touche en premier l'industrie avant de se propager aux autres secteurs d'activités, impacte plus fortement l'économie picarde qu'en moyenne nationale. Entre 2007 et 2010, le volume total d'heures travaillées se replie de -2,7 % contre une quasi-stabilité en métropole (+0,1 %). Destinées à adapter la demande de travail aux fluctuations conjoncturelles de l'activité, les formes particulières d'emploi ont absorbé la moitié de la baisse du volume de travail salarié en Picardie, alors qu'en France cette baisse a été compensée par la création d'emplois stables. Localement, les territoires souffrent d'autant plus de la crise que leur appareil productif est orienté vers l'industrie.

L'intérim est le premier levier d'ajustement de l'emploi en période de crise, de façon plus marquée en Picardie qu'en moyenne : -28,8 % d'heures salariées en 4 ans contre -19,7 % en France. Dans la région, on observe tout d'abord une baisse de 58 000 contrats, puis une progression de temps partiels et des durées de missions plus courtes. Avec une baisse totale de 18,2 % du nombre des contrats, l'intérim représente la forme particulière d'emploi ayant le plus reculé et la seule qui contribue à la baisse des emplois dans la

région aux côtés des emplois durables. Ces destructions ont surtout lieu dans l'industrie avec près de 60 000 contrats de moins mais aussi dans le transport-entreposage et la construction qui en perdent respectivement 5 100 et 10 000. Abbeville, Château-Thierry et Amiens sont les zones d'emploi où le repli de l'intérim contribue le plus à l'adaptation de l'emploi à la crise.

Les politiques publiques de l'emploi sont également mises en place et les dispositifs de chômage partiel et des contrats aidés sont alors mobilisés. Ainsi l'activité partielle prend le relais de l'intérim, notamment dans les secteurs de l'industrie servant la filière automobile. Le nombre d'heures de chômage partiel consommées explose en 2009 par une forte utilisation du dispositif dans les établissements de plus de 1 000 salariés. Ils vont ainsi absorber un tiers de la consommation régionale sur l'ensemble de la période. Dans le même temps, les contrats aidés ciblent tout d'abord les jeunes au travers de 23 000 contrats, puis les chômeurs de longue durée, très concernés par les destructions massives d'emplois dans l'industrie.

En parallèle et au fur et à mesure de l'avancée de la crise, les entreprises accélèrent leur changement de stratégie d'embauche engagée depuis les années 2000, en substituant des CDD aux CDI. Entre 2007 et 2010, la part des CDD augmente de 10 points, atteignant 83,8 % des embauches, avec une forte progression des contrats de très courte durée, traduisant un turn-over plus important. Le volume de travail en CDD progresse alors de +3,5 % de 2007 à 2010 et contribue pour +0,2 point à l'évolution du volume de travail, plus particulièrement dans les zones d'emploi d'Abbeville et de Péronne. Le secteur tertiaire est davantage concerné, notamment les services aux entreprises auprès des établissements industriels.

### Les contrats courts se concentrent sur les jeunes et les moins qualifiés

Les profils des salariés diffèrent selon les formes d'emploi. Face à un marché du travail de plus en plus difficile, la détention d'un diplôme offre une relative protection face aux emplois les plus précaires : en 2011, la moitié des salariés ayant un emploi stable ont au moins le baccalauréat contre 40 % des salariés en emploi à durée limitée. A contrario, près d'un quart des salariés en contrat d'intérim et aidé ne possède aucun diplôme contre moins de 15 % pour les emplois stables.

Les ouvriers non qualifiés sont sur-représentés parmi les emplois à forme particulière, notamment dans les emplois intérimaires de l'industrie. Ils représentent ainsi la catégorie professionnelle ayant le plus souffert durant la crise, supportant près des deux tiers de la baisse de l'emploi salarié. Les CDD et les emplois aidés sont plutôt des employés. Neuf apprentis sur dix se forment aux métiers d'ouvriers et d'employés.

Les femmes représentent 45 % des salariés en forme particulière d'emploi. Leur part a progressé plus rapidement que pour les emplois stables durant la crise. Cette hausse est en lien avec les fortes destructions d'emplois masculins dans l'industrie. La féminisation de l'apprentissage et de l'intérim est également à prendre en compte.

L'insertion sur le marché du travail se réalise souvent par une succession d'emplois précaires. Ainsi, les moins de 30 ans concentrent plus de la moitié des emplois à forme particulière contre seulement moins de 20 % des emplois stables. Les jeunes occupent davantage des emplois en contrat court. De même, l'apprentissage concerne logiquement les moins de 26 ans. Néanmoins, la crise a freiné l'accès à l'emploi des jeunes et les emplois à durée limitée concernent de plus en plus les seniors pour qui le développement des CDD a été rapide.

Par ailleurs, la forme de l'emploi influence les conditions de vie des salariés. L'accès à l'autonomie des jeunes en est un exemple. Hors apprentis, la proportion des salariés résidant chez les parents est trois fois supérieure pour les salariés en contrats courts que ceux en emploi stable. Lorsqu'ils ne vivent pas chez leurs parents, ils sont plus rarement en couple et plus souvent locataires de leur logement. Selon la catégorie socioprofessionnelle, leur rémunération est de 30 à 62 % inférieure à celle des salariés en CDI. Enfin, au moins les deux tiers des titulaires d'un CDD à temps partiel, des apprentis ou des bénéficiaires de contrats aidés perçoivent un salaire en-deçà du seuil de bas salaire.

Les chances d'obtenir un CDI à temps plein à l'échéance de sept mois est assez faible : en mars 2010, seuls 3,8 % d'entre eux y ont accédé, proportion proche de la moyenne nationale. En Picardie, ces chances sont plus élevées dans le sud de la région, aux portes de l'Île-de France et diminue plus on s'en éloigne. Les intérimaires sont la catégorie qui s'insère plus facilement dans l'emploi durable. Parmi les sortants, 17 % des anciens intérimaires occupent un CDI à temps plein. ■